

CULTURE**Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National en préfiguration**

Convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2015-2016-2017 avec l'Etat (DRAC Ile-de-France), le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry

Convention financière avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis le 1^{er} janvier 2003, Madame Elisabeth Chailloux et Monsieur Adel Hakim, directeurs du Théâtre des Quartiers d'Ivry (TQI), ont été chargés par Madame Catherine Tasca, puis par Monsieur Jean-Jacques Aillagon, successivement Ministres de la Culture et de la Communication, d'une mission de préfiguration d'un Centre Dramatique National (CDN) par courriers respectifs du 5 mai 2002 et du 26 septembre 2002. Par courrier du 23 juillet 2010, l'objectif de signer un contrat de décentralisation dramatique avec le TQI est réaffirmé par Monsieur Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication.

Par délibération du 27 février 2003, le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine a validé ce projet d'implantation d'un CDN sur son territoire, en accord avec l'Etat, cette « labellisation » constituant une reconnaissance forte de la qualité du projet artistique porté par le TQI et du soutien sans relâche de la Ville en faveur du spectacle vivant. Il a également approuvé l'objectif de mise à disposition d'un lieu nécessaire au fonctionnement du CDN en préfiguration.

En 2009, l'acquisition de la Manufacture des Œillets par la ville d'Ivry en vue d'y installer le TQI, CDN en préfiguration permet de concrétiser le projet. L'opération d'implantation du Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne à la Manufacture des Œillets est lancée par délibération du 22 septembre 2011, à l'issue d'une étude de faisabilité et d'un travail étroit avec l'ensemble des partenaires du projet –DRAC Ile-de-France, Région Ile-de-France et Département du Val-de-Marne. Le concours d'architecte permet d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'architectes Roubert-Ravaux-Clément par délibération du 20 septembre 2012 tandis que le plan de financement de l'opération est consolidé par délibération du 21 novembre 2013. Il permet à la Ville d'Ivry de se voir notifier 10 404 000 euros de subventions en 2013 et 2014, sur un montant total d'opération de 16 930 232 euros hors taxe (soit 61% de co-financement acquis).

Parallèlement à l'avancée de ce projet majeur permettant au TQI de rassembler, pour la première fois, l'ensemble de ses activités dans un lieu unique, répondant aux attendus architecturaux, fonctionnels et scéno-techniques d'un théâtre du XXI^{ème} siècle, le travail partenarial sur le projet artistique et culturel du CDN en préfiguration n'a cessé de se renforcer. Des conventions-cadres d'objectifs conclues pour les années 2003-2005, 2006-2008, 2011-2014 ainsi que des conventions financières annuelles en 2009 et 2010, ont été signées entre la ville d'Ivry, l'Etat (DRAC Ile-de-France), le Conseil Général du Val-de-

Marne et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry. De plus, une convention financière annuelle, reconductible, lie également la Ville d'Ivry et le théâtre depuis 2011.

Sur la base des missions définies par l'Etat et des grandes orientations fixées par la ville d'Ivry et le Conseil Départemental du Val-de-Marne dans le cadre de leurs politiques culturelles, le TQI développe un projet artistique original. Sa ligne artistique se construit autour du théâtre des idées. Il s'agit d'un théâtre qui provoque autant la réflexion que l'émotion, d'un théâtre qui vise à susciter l'esprit critique, l'envie de prendre parti, d'intervenir dans le débat esthétique et de devenir un participant actif dans la proposition artistique. Il mène une mission au service des publics alliant une haute exigence artistique à un souci de diffusion de la culture auprès du plus grand nombre. Il s'est constamment défini comme un lieu de débats et d'expérimentation de pratiques artistiques allant du laboratoire de recherches jusqu'à l'initiation des amateurs, enfants et adultes, avec pour centre, la production de spectacles.

Cette double activité (la création et le laboratoire) fait du TQI un théâtre unique en son genre, une fabrique où se mêlent recherche et représentation, laboratoire et enseignement, initiation artistique et appréciation des œuvres, répétition à l'abri des regards et mise sous les projecteurs des étapes ou des résultats. Tout y est objet de création. Tout y est objet d'apprentissage. Sans oublier le plaisir nécessaire à tous les stades du processus, plaisir indispensable à l'épanouissement de l'imaginaire.

En matière de création, partie visible de l'activité du TQI, le TQI est particulièrement attentif à l'émergence de nouvelles aventures artistiques. Il ne se contente pas de faire éclore des créations, il s'efforce aussi d'accompagner les équipes tout au long de la vie des spectacles. Il veille notamment à défricher de nouveaux talents et de nouvelles écritures scéniques.

A ces deux pôles essentiels et indissociables, s'ajoute un troisième axe fort depuis 2000 : le Théâtre des Quartiers du Monde, projet favorisant les échanges et rencontres artistiques entre la France et l'étranger. Il ouvre au dialogue avec les cultures en marge et permet la prise de conscience sur les différences culturelles.

Ce projet artistique est le fruit d'une longue histoire. Depuis 1972, des artistes reconnus l'ont nourri avec, comme directeurs successifs, Antoine Vitez, Philippe Adrien, Catherine Dasté et depuis 1992, Elisabeth Chailloux et Adel Hakim. Ils ont ancré le théâtre dans la cité et développé son rayonnement bien au-delà. Ainsi, en terme de fréquentation, le TQI a accueilli 13 579 spectateurs au Théâtre Antoine Vitez, 6 827 spectateurs au Studio Casanova et 339 à l'auditorium Antonin Artaud en 2014. Parallèlement, le TQI a accueilli 48 791 spectateurs en tournée dans le Val-de-Marne mais aussi en France et à l'étranger. En 2014 donc, presque 70 000 spectateurs ont découvert une pièce créée ou co-produite par le TQI.

Cette même année, l'Atelier Théâtral a quant à lui accueilli 196 élèves, majoritairement Ivryens. Par ailleurs, en matière d'actions culturelles en milieu scolaire, le TQI a également animé l'option théâtre du Lycée Romain Rolland et porté deux classes à Projet Artistique et Culturel Théâtre, l'une au lycée Romain Rolland, l'autre au Collège Politzer.

Enfin, le bilan en terme d'action culturelle sur notre territoire et à proximité est également riche : en 2014 toujours, des projets d'accompagnement autour de spectacles programmés ont été développés avec, par exemple, le Centre d'Hébergement d'Urgence du Samu Social, le Village de l'Espoir d'Ivry, l'hôpital de la Salpêtrière à Paris, la prison de Fresnes...

C'est pourquoi, considérant la qualité du projet artistique du TQI, CDN du Val-de-Marne en préfiguration, la DRAC Ile-de-France, le Conseil Départemental du Val-de-Marne, la Ville d'Ivry et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry proposent de conclure une nouvelle convention cadre pluriannuelle d'objectifs en 2015-2016-2017, selon les termes en annexe.

Cette convention présente dans un premier temps le projet artistique du TQI/CDN du Val-de-Marne en préfiguration (PARTIE I), et encadre ensuite sa mise en œuvre (PARTIE II), en se projetant notamment à la Manufacture des Œillets à l'horizon mi-2016.

Cette convention précise qu'une convention financière bipartite entre chacun des partenaires et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry précisera les modalités de financement de chacune des parties (partie II-3-3).

Considérant cet engagement, la Ville d'Ivry et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry proposent de conclure d'une convention financière, selon les termes également en annexe. Il est convenu le versement d'une subvention générale de fonctionnement chaque année, dont le montant est arrêté après le vote du budget, sous réserve de la réalisation des missions imparties au TQI et de l'inscription des crédits correspondants dans les budgets municipaux.

Depuis 2003, la Ville d'Ivry verse une subvention de 609 800 € au titre du projet artistique (sauf en 2010 où la subvention était de 618 947 € à titre exceptionnel). En 2014, le soutien financier de l'Etat a été de 1 135 600 € et celui du Conseil général du Val-de-Marne de 457 350 €

Considérant que la somme globale des financements publics qui ont été attribués précédemment à la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry constitue le socle minimal nécessaire à la réalisation de son projet, le Conseil Municipal du 9 avril 2015 a adopté une subvention de 609 800 € pour l'année 2015.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2015-2016-2017 avec l'Etat (DRAC Ile-de-France), le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry, ainsi que la convention financière avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry.

Les dépenses en résultant ont été prévues au budget primitif.

P.J. : - convention cadre pluriannuelle d'objectifs,
- convention financière.

CULTURE

22) Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National en préfiguration

Convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2015-2016-2017 avec l'Etat (DRAC Ile-de-France), le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry

Convention financière avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 27 février 2003 approuvant l'implantation d'un Centre Dramatique National (CDN) à Ivry,

vu ses délibérations des 26 juin 2003 et 22 juin 2006 approuvant des conventions-cadres passées avec l'Etat, le Conseil général du Val-de-Marne et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry,

vu ses délibérations des 26 mars 2009 et 25 mars 2010 approuvant une convention de financement respectivement pour les années 2009 et 2010 avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry permettant à la Ville de continuer à apporter son soutien dans l'attente du renouvellement de la convention-cadre susvisée,

vu ses délibérations des 22 septembre 2011, 20 septembre 2012 et 21 novembre 2013 relatives à l'opération d'implantation du Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne à la Manufacture des Œillets,

vu sa délibération du 23 juin 2011 approuvant la convention cadre d'objectifs pluriannuelle 2011-2014 passée avec l'Etat, le Conseil général du Val-de-Marne et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry,

vu sa délibération du 9 avril 2015 attribuant une subvention de 609 800 € à la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry,

considérant que le projet artistique et culturel du TQI/CDN en préfiguration répond toujours aux orientations de l'Etat (DRAC Ile-de-France), du Conseil Départemental du Val-de-Marne et de la Ville d'Ivry et qu'il convient donc de renouveler une convention cadre d'objectifs pluriannuelle pour mener à bien la mission de préfiguration de Centre Dramatique National,

considérant que les modalités de financement du TQI/CDN en préfiguration sont encadrées par chaque partenaire dans le cadre de conventions financières bipartites spécifiques,

vu la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2015-2016-2017, ci-annexée,

vu la convention financière afférente, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 39 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2015-2016-2017 avec l'Etat (DRAC Ile-de-France), le Conseil Départemental du Val-de-Marne, la Ville d'Ivry et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry, ainsi que la convention financière afférente avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry et AUTORISE le Maire à les signer, ainsi que les éventuels avenants y afférant.

ARTICLE 2 : PRECISE que le montant de la subvention communale allouée pour l'année 2015 s'élève à 609 800 €

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 JUIN 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 25 JUIN 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 JUIN 2015